

# Pourquoi dire **non** aux Ulis

La complémentarité des équipements, c'est l'argument fort des partisans de l'entrée des Ulis dans la Caps (communauté d'agglomération du plateau de Saclay). « Les Ulis est une création orséo-buressoise ou buresso-orséenne, comme on veut. C'est dans tous les cas partie intégrante de notre bassin de vie », estime François Lamy, président de la Caps. Alors que la majorité des villes de l'agglomération sont en accord avec lui, il reste encore des irréductibles qui refusent ce projet.

Lors du conseil municipal du 13 mai dernier, la majorité, conduite par Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette, a ainsi voté contre l'entrée des Ulis dans la Caps. Sur les dix villes, quatre se sont jusqu'alors opposées à cette éventualité : Gif-sur-Yvette, Saint-Aubin, Vauhallan et Bures.

## Bures craint une manœuvre politicienne

La petite voisine des Ulis fait en effet de la résistance. Pour Jean-François Vigier, les raisons de ce refus ne manquent pas. Il évoque notamment des conséquences financières a



**L'emplacement des Ulis forme comme "un trou" dans la carte actuelle des villes de la Caps.**

priori négatives pour la Caps. « La rénovation de Courtabœuf était estimée en 2004 à 30 millions d'euros. Un montant sûrement revu à la hausse cinq ans après. L'agglomération devra forcément faire face à une partie du coût de ce chantier si les Ulis la rejoint », développe-t-il.

Du point de vue stratégique entre partis, le maire craint une manœuvre politicienne de François Lamy. « Il s'agit pour le président de renforcer sa majorité socialiste à l'agglomération, en donnant moins d'importance aux autres groupes. Seul le Parti socialiste travaille aujourd'hui à la pro-

motion de l'entrée des Ulis dans la Caps, bien loin des préoccupations des habitants. » En dernier lieu, ce que redoute par dessus tout Jean-François Vigier, c'est la position précaire de sa ville dans la Caps. « Bures-sur-Yvette est une "sous-commune" au sein de l'agglomération. Elle ne dispose ni de délégation, ni de vice-présidence et ne siège pas au Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre. Puisque Bures ne dispose pas d'une véritable représentativité, elle ne se sent pas liée par l'entrée d'une commune qui renforcera l'hégémonie du président. »